

**Extension ouest de l'emprise Air Liquide
Commune de Chalon-sur-Saône – Zone industrielle
Sud
Zone d'Activités des Bords de Saône
Expertise zone humide-faune-flore-habitats
Alain Desbrosse, Ingénieur Ecologue
Février 2024**



**Extension ouest de l'emprise Air Liquide
Commune de Chalon-sur-Saône – Zone industrielle Sud
Zone d'Activités des Bords de Saône
Expertise zone humide-faune-flore-habitats
Alain Desbrosse, Ingénieur Ecologue
Février 2024**

Sommaire

Localisation et caractéristiques physiques du site.....	p 2
Zone et période d'étude.....	p 2
Zonages environnementaux intéressant le site d'étude.....	p 6
Habitats et flore du site d'extension.....	p 8
Faune du site.....	p 8
Propositions de prise en compte de la biodiversité sur le site d'extension....	p 8

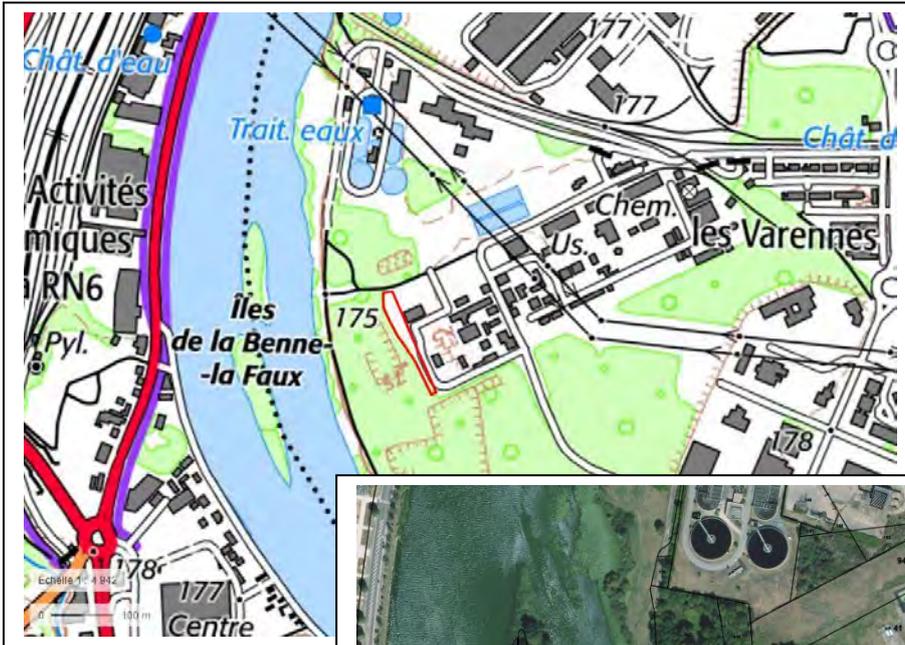
Conclusion

Annexe : définition détaillée du terme rudéral

Localisation et caractéristiques physiques du site

L'extension côté ouest de l'emprise Air Liquide concerne une bande de terrain parallèle à la limite de l'emprise actuelle, sur une superficie de 1600 m² sur la parcelle BR 142, parcelle boisée en rive gauche de la Saône, située dans le lit majeur de la rivière.

La zone d'extension a été précédemment remblayée sur deux à trois mètres d'épaisseur par rapport au terrain naturel du reste de la parcelle pour être mise à niveau avec la plateforme revêtue de l'emprise Air Liquide située sur la parcelle 170 attenante. Le remblai en matériaux inertes est constitué d'une matrice argileuse emballant des blocs de pierre, de taille centimétrique à décimétrique. La surface est faiblement végétalisée par une végétation rudérale (voir définition en annexe), entretenue par pâturage de moutons (troupeau retiré courant novembre). Le site est clôturé sur toute sa périphérie.



Localisation du site, fond cartographique et photographie aérienne, source Géoportail, mission du 20 août 2020



Période d'étude

Le site a fait l'objet de deux passages, l'un en automne (29 novembre 2023) et le second en hiver (1^{er} février 2024), conditions de ciel couvert, température voisine de 10 °C, absence de précipitations.



Détail du périmètre concerné par l'extension sur une superficie de 1600 m2 et vue de l'accès par le Nord à partir des parcelles appartenant à l'entreprise Bioxal





Diverses vues générales du site et présence de la Cardère, une des plantes rudérales caractéristique. L'extension est clôturée côté Air Liquide et côté Saône, photo du bas.





Vues de l'extrémité sud du site d'extension, fin du remblai avec blocs de pierre dans la matrice argileuse et extrémité sud non remblayée, non concernée par l'extension.



Zonages environnementaux intéressant le site d'étude

- **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique**

- **ZNIEFF II**

Le site d'étude est couvert par une ZNIEFF de type II dite du Val de Saône de Chalon-sur-Saône à Tournus (260014822). Cette ZNIEFF qui s'étend sur près de 15 000 hectares désigne les rares forêts alluviales relictuelles du Val de Saône (forêt de Vaivre), les prairies inondables, la Saône et ses annexes hydrauliques, le bocage à frêne oxyphylle caractéristique du Val de Saône d'Epervans à Simandre.

Le boisement longeant la Saône est classé en ZNIEFF de type I. L'extrémité nord de la parcelle 142 et les parcelles plus au Nord jusqu'à la station d'épuration sont occupées par d'une formation rudérale constituée majoritairement par un peuplement de robinier faux-acacia ayant colonisé d'anciens épandages de scories. Ce peuplement constitue un continuum boisé avec le boisement alluvial situé plus au Sud, occupant la majeure partie de la parcelle 142 (teinte gris-bleuté bien visible sur la photographie aérienne correspondant à la saulaie blanche). Il constitue un site de reproduction pour diverses espèces d'oiseaux et de zone de chasse pour le Grand Murin, une chauve-souris à enjeux de préservation européens, qui a établi une colonie reproductrice dans un bâtiment municipal du centre-ville de Chalon.



Localisation des périmètres ZNIEFF de type 1 et 2 par rapport à l'emprise de l'extension Air Liquide en rouge

- **ZNIEFF I**

La ZNIEFF dite du Val de Saône à Chalon-sur-Saône (260030201) englobe les quelques prairies de fauche inondables relictuelles des Moirots à Chatenoy-en-Bresse, la Saône proprement dite, les plans d'eau artificiels de St Marcel ou des Prés St Jean à Chalon, la colonie de Grand Murin de Chalon. Les prairies inondables abritent des espèces protégées et/ou déterminantes pour le classement en ZNIEFF comme l'Orchis incarnat, l'Ophioglosse vulgaire, l'Inule d'Angleterre, le Pigamon jaune ou la Fritillaire pintade.

Le périmètre d'extension d'Air Liquide est inclus dans cette ZNIEFF de type I, sur la lisière est de celle-ci. Compte-tenu de l'artificialisation de cette zone (remblai, végétation rudérale), la zone d'extension ne correspond plus aux milieux naturels concernés par la ZNIEFF. Un tracé plus précis de son périmètre, à l'échelle infra-parcellaire, devrait exclure cette surface de 3000 m².

- **Natura 2000**

Un site Natura 2000 désigné au titre de la Directive Oiseaux est localisé au Sud de Chalon-sur-Saône. Il est distant, au plus proche, de 5 kilomètres et ne présente pas de liens directs avec le périmètre d'aménagement.

- **Trame Verte et Bleue**

Le site constitue une extension artificialisée vers l'Ouest de la zone industrielle sud de superficie très modeste (3000 m²), il ne présente donc pas d'enjeux en termes ni de cœur de biodiversité compte tenu de sa nature rudérale, ni de corridor écologique.

Ces deux rôles restent assurés par la parcelle 142 qui procure une bande boisée de type forêt alluviale de 100 mètres de large en rive gauche de la Saône, séparée de celle-ci par un chemin de halage et une bande de prairie inondable.

Ce boisement en rive gauche de la Saône est un élément important comme zone de chasse pour la colonie de Grand Murin du centre-ville. Par ailleurs, les dépressions de la surface du sol faisant affleurer la nappe alluviale sont autant de sites potentiels de reproduction des amphibiens.

A noter la présence de très nombreux déchets dispersés au sol, soit charriés lors des crues, soit, surtout, issus des pratiques de décharge sauvage toujours en vigueur sur la périphérie de l'agglomération de Chalon.

- **Zones humides**

Le site se situe dans le lit majeur inondable de la Saône. Le remblai, constitué de matériaux inertes (blocs rocheux dans une matrice argileuse), ne constitue pas un sol naturel relevant du référentiel GEPPA définissant les classes de sols hydromorphes. En conséquence, la plateforme d'extension n'est pas une zone humide.

Habitats et flore du site d'extension

Les 1600 m² de la zone d'extension sont occupés par un habitat artificialisé par remblai occupé par une végétation rudérale en cours de colonisation de la surface. Aucune espèce végétale protégée et/ou patrimoniale n'y est observée. Aucune espèce indicatrice de zone humide n'y est présente.

Faune du site

Aucune espèce sauvage n'a été notée sur le site pâturé, en saison végétative, par un petit troupeau de moutons.

Propositions de prise en compte de la biodiversité sur le site d'extension

Les éventuelles constructions nouvelles pourront être équipées de nichoirs pour les espèces anthropophiles associées aux bâtiments, oiseaux (rougequeue noir, bergeronnette grise, moineau domestique, ...) et chiroptères (pipistrelles, Petit Rhinolophe, ...).

En conclusion, la zone d'extension ouest Air Liquide ne présente pas de contraintes au niveau des zones humides dans la mesure où il s'agit d'une zone remblayée ni de son intérêt biologique, floristique et faunistique par la présence d'une végétation de type rudéral.

Annexe : définition détaillée du terme rudéral

« Les **plantes rudérales** (étymologiquement, l'adjectif « rudéral » dérive du latin : *rudus*, variante de *raudus* signifiant « Masse informe, non travaillée, masse brute », *rueris*, génitif de *rūdus*, signifiant débris, décombres) sont des plantes qui poussent spontanément dans un espace rudéral, c'est-à-dire un milieu anthropisé modifié du fait de l'activité ou de la présence humaine (zones résidentielles ou d'activités, aires de stationnement, pelouses rudérales des parcs, jardins et espaces verts, terres des jardins et potagers, décombres, décharges, tas de détritus et composts¹, friches pionnières nitrophytes, trottoirs², pieds d'arbres³, bords des chemins et bermes des routes enrichis par les produits de fauche, replats herbeux des montagnes utilisés comme pâturages ou reposoir, espaces agricoles, voisinage des habitations et des fermes où ces plantes profitent des nitrates apportés par les terres remuées ou le lisier)⁴. La « rudéralisation » a souvent pour conséquence l'implantation d'espèces fortement colonisatrices qui, peu à peu, éliminent les plantes spontanées.

Ces plantes colonisatrices affectionnent les espaces ouverts (à l'inverse de la forêt, qui est un milieu fermé), perturbés ou instables. Ce sont souvent des espèces pionnières, nitrophytes, épilithes ou thérophytes, cosmopolites et adventices, qui colonisent de nouveaux terrains après un bouleversement ou une modification de l'écosystème local⁴. On estime parfois que certaines de ces espèces se comportent comme des commensales de l'être humain. »

Source : Wikipédia, Plante rudérale